



I L'INVITÉE

« L'INCONDITIONNALITÉ EST UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE NOTRE DROIT ET IL N'EST PAS QUESTION DE REVENIR DESSUS. IL DOIT GUIDER L'ACTION DES STRUCTURES, MÊME S'IL Y A DES DIFFICULTÉS DANS SA MISE EN ŒUVRE. »

SYLVIA PINEL

Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires depuis le 2 avril 2014.

« Le nouveau Gouvernement a réaffirmé la stratégie d'accès prioritaire au logement mais la faiblesse de la programmation de logements très sociaux paraît contredire cette visée. Comment votre ministère prévoit-il à l'avenir de suivre cette stratégie globale ? »

Sylvia Pinel: En 2013, plus de 117 000 nouveaux logements sociaux ont été financés, soit une hausse de 14 % par rapport à 2012. Pour poursuivre cet effort, plusieurs mesures ont déjà été prises, telles que le pacte d'objectifs et de moyens, signé entre l'État et le mouvement HLM pour la mise en œuvre du plan d'investissement pour le logement, la mobilisation des ressources d'action logement, le renforcement de la loi SRU pour porter le taux de logements sociaux à 25 % ou encore la multiplication par 5 des sanctions financières pour les communes en carence. Pour veiller à la construction de logements sociaux ou très sociaux, j'ai demandé aux préfets de m'avertir des retards de projets sur les territoires. La production de logements sociaux dépend beaucoup des collectivités territoriales et certains projets prennent du retard, on le sait, pour des raisons très diverses qu'il faut analyser avec les élus. J'ai également lancé il y a quelques semaines le second appel à projets pour le développement d'une nouvelle offre de logements

très sociaux, les « super PLAI », visant à créer, dès 2014, 2 000 logements sociaux à très faible loyer, accessibles à des personnes ayant des ressources inférieures à 1 000 euros par mois, puis 3 000 logements par an à partir de l'an prochain.

Confirmez-vous la volonté de l'ancien Gouvernement de sortir de la gestion au thermomètre? Quelles seront les mesures mises en œuvre pour la rendre effective?

Sylvia Pinel: Je confirme cette volonté. C'est l'objectif vers lequel nous devons tendre mais cela ne se décrète pas, sa mise en œuvre ne peut pas se faire du jour au lendemain. On doit tenir compte de réalités complexes et mieux coordonner les acteurs du secteur associatif, des collectivités, des services déconcentrés et de l'État. Il est nécessaire de disposer d'informations partagées plus pertinentes sur les profils de personnes, sur le parc existant et l'évolution des besoins. Certains départements se sont fortement investis sur ce sujet et ont développé des pratiques encourageantes comme la captation de logements pour héberger les personnes et la diminution du recours à l'hôtel. Ainsi, dans les régions connaissant peu de tension locative, mon objectif est clair: la réduction sensible voire totale du recours aux nuitées hôtelières. Par ailleurs, j'ai confié à la Dihal

le pilotage d'un groupe de travail associant les administrations et les associations pour tirer les enseignements de l'hiver passé et proposer des mesures pour favoriser l'application effective de la fin de la gestion saisonnière.

Comment votre ministère entend-il se positionner sur la défense de l'inconditionnalité de l'accueil? Notamment dans le cadre des discussions sur la prochaine réforme du droit d'asile?

Sylvia Pinel: L'inconditionnalité est un principe fondamental de notre droit et il n'est pas question de revenir dessus. Il doit guider l'action des structures, même s'il y a des difficultés dans sa mise en œuvre.

Comment pensez-vous valoriser l'accompagnement pour garantir l'insertion durable et l'accès direct au logement pour les plus démunis?

Sylvia Pinel: J'ai travaillé pendant cinq ans dans une collectivité locale de proximité. L'accompagnement social, quel que soit le secteur du champ d'action publique est fondamental pour garantir une insertion réelle. Pour les personnes en très grande précarité, qui passent de structure en structure, un suivi individualisé est nécessaire. Pour renforcer l'accompagnement, j'ai lancé le 20 juin dernier un nouvel appel à projet

sur le développement de pratiques d'intervention sociale, dont l'un des axes vise la mise en place de plateformes mutualisées d'accompagnement vers et dans le logement.

Face aux différents projets de décentralisation et la délégation de compétences de l'État sur les questions d'hébergement et de logement, comment assurer la garantie d'égalité des territoires?

Sylvia Pinel: La loi métropole de janvier 2014 donne en effet la possibilité de recevoir une délégation de compétences de l'État. Je souhaite travailler avec les métropoles qui veulent s'engager dans cette délégation pour un suivi territorial précis. Je veux être vigilante sur le contenu de cette délégation et nous concluons des accords avec des objectifs précis. Quant à l'égalité, attention, il ne s'agit pas d'uniformité, surtout avec des territoires aussi différents par exemple que l'Île-de-France, Midi-Pyrénées ou la Bretagne. Il faut être concrets et répondre aux besoins identifiés sur les métropoles afin que la convention de délégation réponde aux objectifs visés. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

Sylvia Pinel est venue prononcer un discours lors de l'Assemblée générale de la FNARS le 19 juin 2014.